

# Les Chemins de Saint Jean

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'HÉRANS

FÉVRIER 2023 N°39

## Le mot du Maire



Chères Hérandounes, chers Hérandous,

L'année 2023 commence, nous voilà presque à mi-mandat de la mission que vous nous avez confiée dans la gestion de la commune.

Le début du mandat a été marqué par la Covid. Nous avons géré au mieux cette crise sanitaire, en apportant notre aide à certains habitants pendant le confinement, en faisant leurs courses indispensables, en leur fournissant des masques au début de la pandémie. Nous avons organisé la vaccination contre la Covid pour les habitants avec le centre de vaccination temporaire sur le Trièves. Nous avons aussi assuré la continuité du service public, la Mairie, l'agence postale, l'école sont toujours restées ouvertes. Les agents techniques sont toujours restés présents pendant le confinement. Je tiens à remercier une fois de plus le personnel communal et l'enseignante pour leur implication et dévouement.

Avec le changement climatique, les sécheresses successives mettent en péril notre approvisionnement en eau. Nous avons dès le début de notre mandat mis la priorité sur ce bien précieux en modernisant notre réseau, ce que nous allons faire encore cette année.

La vie de notre école est une priorité. Nous avons réalisé des travaux d'isolation thermique de la bibliothèque, changement des huisseries de la classe, installation de chauffage de la cantine, création d'une aire de jeux et d'un jardin portager pour les enfants. Nous avons apporté une aide pédagogique pour l'enseignante par la fourniture de tablettes numériques et de micro-ordinateurs. Nous continuerons à être très présents.

Nous avons fait des aménagements routiers pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser des cheminements piétons dans le village. Dès cette année nous le ferons dans la traversée de Villard de Touage et de la Loubière.

Pour les 3 ans à venir l'ensemble du conseil municipal a la volonté de continuer dans ces actions pour le bien de tous.

Je vous souhaite une bonne année 2023.

Restant à votre écoute

Votre Maire, Jean-Marie GARAT

Le mot du Maire	Page 1
Ce qui a été fait	Page 2
Ce qui est en cours	Page 4
Ce qui est prévu	Page 6
Les commerces	Page 8

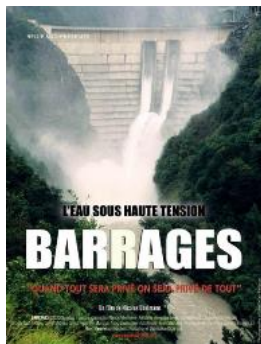
# Ce qui a été fait en 2022

## Les manifestations :

Date	Activité
4 février	Cinéma débat avenir des barrages
19 février	Retraite de la secrétaire Josiane
10 avril	Élection Présidentielle 1 <sup>er</sup> tour
24 avril	Élection Présidentielle 2 <sup>ème</sup> tour
8 mai	Commémoration du 8/5/1945
29 mai	Fête des mères
12 juin	Élections Législatives 1 <sup>er</sup> tour
18 juin	Fête de la Saint Jean
19 juin	Élections Législatives 2 <sup>ème</sup> tour
11 novembre	Commémoration du 11/11/1918
3 décembre	Marché de Noël
10 décembre	Repas des anciens

## Protection des barrages :

Le 4 février avec notre députée Mme Battistel et avec les moyens de l'Écran Vagabond nous avons organisé une réunion publique et projeté un film sur l'avenir du service des barrages.



## Repas de Noël :

Le 10 décembre, c'était le repas de Noël dans la salle des fêtes du village, attendu après une suspension de 2 ans. 70 personnes y ont participé dans une ambiance festive et chaleureuse.



## Plan et signalisation des hameaux :

Nous avons installé des plans et des panneaux pour que les livreurs et touristes se repèrent plus facilement.



## Les actions :

Nous sommes très attentifs aux coûts des travaux à faire pour le bien-être de tous. Nous sollicitons l'ensemble des acteurs institutionnels pour trouver des subventions qui sont au maximum de 80% du montant de chaque projet.

Vous trouvez ci-dessous les principales réalisations 2022 avec les taux de subvention que l'on a pu obtenir suite à nos demandes :

Intitulé	Subvention
Enfouissement des réseaux de l'ouest du village	75 %
Création de jardins partagés pour l'école et les habitants	70 %
Création d'une aire de jeux pour les enfants	70 %
Travaux sur le chauffage des logements communaux	60 %
Réfection des chemins de La Lauze, La Plaine, Les Rochettes	35 %
Nouveau réseau d'eau du village vers Touage	80 %

Les principales subventions sont allouées par le Département de l'Isère, La Préfecture (DETR) et le TE38 (syndicat d'électricité de l'Isère).

La Région malheureusement ne subventionne pratiquement plus les communes.

## Enfouissement des réseaux :

Nous avons fait enfouir les câbles électriques et télécom de l'ouest du village. (rue des Clos, place du four, route du Barbier).

Nous étudions la possibilité de continuer ces travaux pour la place de la mairie, et pour les hameaux, mais ceci ne pourra se faire qu'en plusieurs années.





### Aire de jeux :

Nous avons installé des jeux pour les enfants en bas âge devant l'entrée de la salle des fêtes.

Cette année, nous avons prévu d'installer une table de ping-pong à côté de l'aire de jeux.



La mairie a reçu des remerciements pour cette action qui semblait assez attendue. Seulement quelques réclamations ont été formulées par des habitants devant partir au travail avant 5 heures du matin.

Autant que possible, l'éclairage est rétabli toute la nuit pour les circonstances de Noël, jour de l'an...

Les économies d'énergie réalisées vont compenser la hausse du prix de l'électricité.

### Remplacement de canalisation :

Nous avons remplacé la vieille canalisation d'eau détériorée entre le village et Touage.



### Cinéma :

L'association "Ecran Vagabond" propose des films à la Maison pour Tous de notre village, en général un vendredi soir sur deux, et un samedi soir par mois.

Cette fréquence ne nous permet pas d'annoncer les films dans ce bulletin municipal. Vous pouvez trouver les annonces quelques jours avant sur le panneau lumineux en façade de la mairie, ou bien sur le site : [www.ecranvagabond.com](http://www.ecranvagabond.com)

Par exemple, le 20 janvier a été projeté le film "Annie Colère", nous remémorant la situation des femmes en 1974, quand l'avortement était clandestin et la contraception trop peu répandue.



### Extinction de l'éclairage nocturne :

Depuis le 15 novembre, afin de participer aux économies d'énergie nécessaires face au dérèglement climatique et aux conflits en Europe, l'éclairage public de notre village est éteint de minuit à 5 heures du matin.



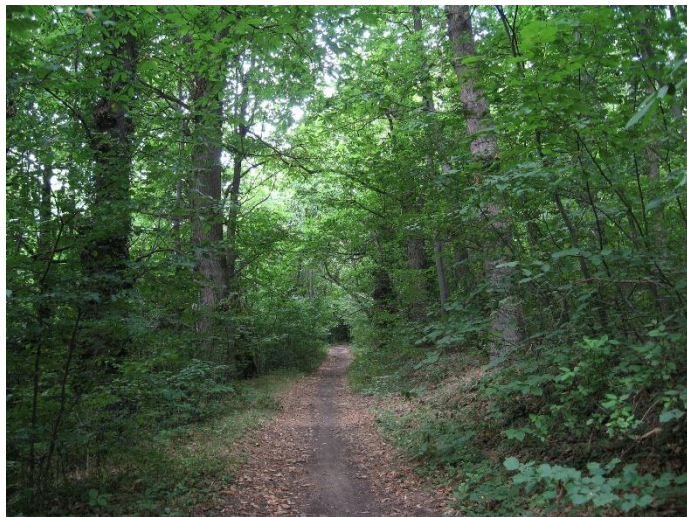
### Protection de la forêt :

Dans notre commune, nous gérons des forêts communales, en les protégeant, en les aménageant, en les exploitant raisonnablement.

Dans cette optique nous avons prévu en 2023 le reboisement de parcelles forestières communales avec des essences d'arbres résistant au changement climatique (cornouiller, cèdre) et une coupe raisonnée d'une parcelle pour permettre aux arbres restant d'avoir une croissance normale

En Isère, la forêt occupe 40 % du territoire. Nous vous proposons quelques chiffres pour la découvrir :

- Le sapin et l'épicéa sont les résineux les plus présents. Chez les feuillus on trouve le plus souvent le hêtre, le châtaignier et le chêne.
- En Isère (et en France aussi), on ne déforeste pas. La forêt conquiert l'équivalent de 300 terrains de foot par an. L'Homme ne récolte qu'un tiers du bois produit chaque année.
- Près de la moitié du bois récolté est transformé en bois d'œuvre : charpentes, sciages...
- Environ 9 600 hommes et femmes vivent de la forêt et du bois en Isère.
- On estime que la forêt abrite 70 % de la biodiversité.



# Ce qui est en cours

## Arrivée de la fibre optique :

Le déploiement de la fibre sur la commune est en cours.

La connexion est déjà disponible sur les hameaux de la Jargne, Les Rives, La Loubière. Une dizaine d'habitants ont déjà remplacé leur connexion Internet et téléphone par la fibre optique.

Dans quelques temps (mais la date ne nous a pas encore été précisée), elle deviendra disponible sur Le Village, puis Bongarrat, Tourres, Les Combes.

Encore un peu plus tard elle sera possible sur Touage, Villard de Touage, Peysset, Vulson, Pierre Vulson, Col Accarias.

Attention, votre fournisseur de téléphonie/accès Internet doit vous contacter pour organiser votre raccordement. Vous pouvez choisir de garder un abonnement identique à celui que vous avez déjà, sans aucun coût d'installation ni augmentation de tarif. Ou bien vous pourrez souscrire à de nouvelles offres plus étendues auprès de votre fournisseur. Vous avez aussi la possibilité de choisir un autre fournisseur à votre convenance, mais vous n'avez en aucun cas l'obligation d'accepter une offre concurrente souvent plus chère.

La connexion par la fibre optique remplace l'ancienne connexion de téléphone et d'Adsl sur câble en cuivre.

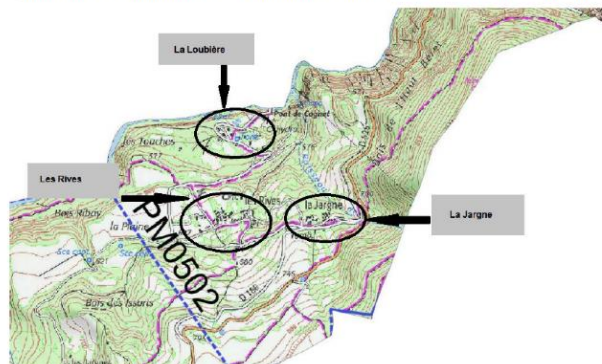
## Bibliothèque :

La bibliothèque "Espace Livres Nomades" de notre village se trouve derrière la Maison pour Tous.



Elle est ouverte chaque jeudi de 17 h 30 à 19 h 30 en libre service pendant l'activité de l'association Cré'Art.

Situation des 3 hameaux de la commune de Saint Jean D'Hérans dans le PM502



Mardi 14 Février a eu lieu de 10 h à 11 h une animation organisée par la Com Com du Trièves dans le cadre "les vacances se racontent".

Nous en profitons pour réitérer notre demande : si des bénévoles souhaitent créer une activité dans ces lieux, nous restons à votre écoute pour toute proposition.

## Enquête sur les bibliothèques :

**La bibliothèque : pour quoi faire ?**  
Échange convivial suivi d'un apéro d'înatoire  
le jeudi 2 mars 2023 à Roissard

Si vous n'êtes jamais venu à la bibliothèque, vous êtes les bienvenus !

Si vous êtes déjà utilisateurs, votre avis compte pour nous !

Les équipes du service lecture publique du Trièves ouvriront grand leurs oreilles et vous laisseront la parole pour mieux comprendre les raisons qui freinent la fréquentation des bibliothèques sur le territoire.

**JEUDI 2 MARS à 17h45**  
**Salle communale, Mairie de Roissard**

Entrée libre sur inscription :  
accueil.culture@cdctrieves.fr  
04 76 34 67 66



## Jardins :

Nous avons créé des jardins, à l'intention des habitants qui n'en disposaient pas.

Afin de faire découvrir ces jardins, nous organiserons une activité collective pour faire pousser des pommes de terre, que vous pourrez ensuite récolter gratuitement. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 28 février.



## Carrière :



À la suite de nos précédents bulletins municipaux, Le gérant M. Carron a demandé de rectifier 2 points :

1. L'autorisation d'exploitation de la carrière actuelle était bien accordée jusqu'au 30/6/2021, et a été prolongée jusqu'au 31/12/2022.
2. La rémunération des propriétaires des terrains exploités se fait par des contrats de fortage.

Lors d'une réunion en mairie, M. Carron a apporté les indications complémentaires suivantes :

1. La détérioration des routes se fait aussi par les cars et les ambulances.
2. La carrière est justifiée pour les travaux avec des exemples cités à La Mure ou à Varcès.
3. La carrière a permis l'installation de nouvelles espèces végétales et animales.

À ce jour, nos autres remarques n'ont pas encore donné lieu à une réponse de la part de M. Carron.

Désormais, et en attendant d'une nouvelle autorisation, il ne peut plus y avoir d'extraction. L'activité restante consiste uniquement en l'utilisation des matériaux déjà extraits.

## Enquête publique sur la carrière :

De nombreux habitants ont déjà demandé en mairie comment participer à cette enquête. Elle devrait avoir lieu en 2023.

Pendant cette enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact ou une étude d'incidence, un avis ou absence d'avis de l'autorité environnementale, l'avis du conseil national de la protection de la nature sera consultable :

- En Mairie sur support papier aux jours et heures habituelles d'ouverture de celle-ci.
- Sur Internet via une adresse [isere.gouv.fr](http://isere.gouv.fr) (qui sera communiquée au début de l'enquête).
- Sur un poste informatique mis à disposition pendant les heures d'ouverture à la Mairie.

Les personnes intéressées pourront formaliser leurs observations et propositions :

- En mairie sur un registre, mis à disposition du public pendant les heures d'ouverture.
- Sur le site internet de la DDPP (qui sera communiqué avant le début de l'enquête).
- Par courrier postal envoyé à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public en mairie. Les observations et propositions transmises par Internet seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet de l'état en Isère.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie et recevra les observations orales ou écrites du public à des jours et heures qui seront précisés avant le début de l'enquête.

## Chiens :

Des chiens poursuivent des passants, randonneurs, cyclistes.

Malgré nos précédentes informations, nous constatons qu'il y a toujours des chiens vagabondant sur la commune et agressant parfois des passants.

Cette situation ne peut plus durer, nous allons devoir recourir aux services de l'état pour mise en fourrière des animaux si ces situations se reproduisent.

D'autres chiens nuisent au voisinage par des aboiements intempestifs, y compris nocturnes. Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures pour faire cesser ces nuisances.

# Ce qui est prévu

En 2023 :

Voici les principaux projets pour 2023, avec les taux des subventions que nous avons déjà obtenues :

Intitulé	Subvention
Réaménagement de l'entrée de la salle des fêtes	80 %
Sécurisation de la traversée de Villard de Touage et de La Loubière	60 %
Travaux de voirie Route de Vulson et Chemin des Paquiers	40 %
Reboisement de la forêt communale	80 %
Sécurité incendie installation d'une bâche à Peysset	35 %
Nouveau réseau d'eau du village vers Tourres	80 %

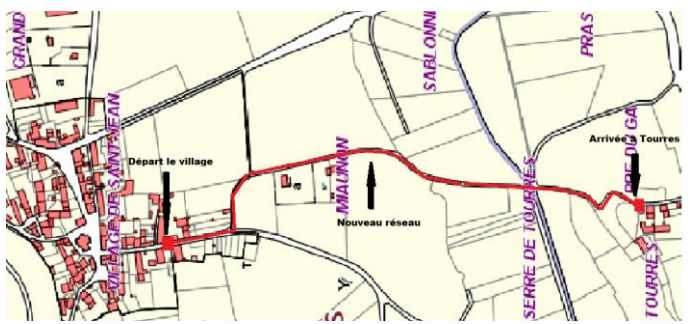
Entrée de la salle des fêtes :

Nous allons modifier l'entrée de la salle des fêtes, afin que celle-ci soit plus accueillante et se fasse par la façade sud, avec le changement de la baie vitrée permettant de faire des économies d'énergie :



Réseau d'eau vers Tourres :

Il est nécessaire de remplacer la vieille canalisation d'eau entre Le Village et Tourres :



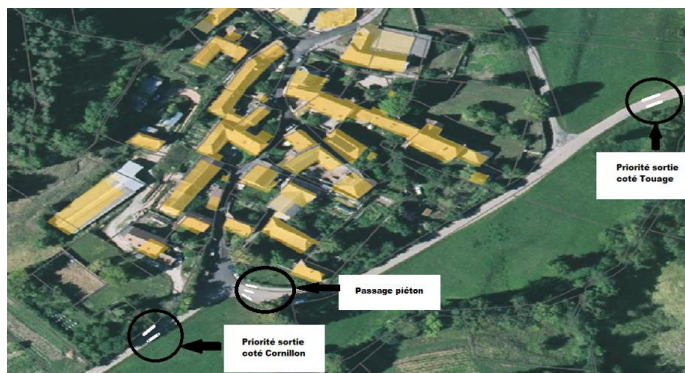
Sécurisation de la traversée des hameaux :

Pour réduire la vitesse et sécuriser les hameaux de Villard de Touage et de La Loubière qui sont traversés par des routes départementales, et après des mesures de vitesse par le département, nous avons obtenu de pouvoir réaliser les aménagements ci-dessous.

Hameau de La Loubière :



Hameau de Villard de Touage :



Transition énergétique des particuliers :

L'action la plus efficace et la plus rapide possible serait que chaque propriétaire installe des panneaux solaires sur son domicile.

Le coût est d'environ 4 000 €.

Le délai d'installation est d'environ 1 mois.

La production est d'environ 20 KWh par jour :



Renseignements sur Internet :

[centrales-villageoises-du-trieves.fr](http://centrales-villageoises-du-trieves.fr)

(Association soutenue par la Communauté de Communes du Trièves).



## "Food Truck"

Les "bistrotteuses" proposeront un nouveau service de nourriture au village, sous forme d'une remorque aménagée qui sera installée sur la place de l'église 2 jeudis soir par mois.

Des formules repas, boissons, desserts, vous seront proposés, à consommer sur place sur des tables installées à l'occasion, ou à emporter.



À partir du mois de mars 2023.

Renseignements au :

07 68 05 65 72 ou [bistrotteuses@gmail.com](mailto:bistrotteuses@gmail.com)

## Taxe d'habitation :

Cette taxe a été supprimée sur les résidences principales. Elle reste due sur les secondaires, malgré son nom, et bien que les propriétaires n'habitent pas leur(s) résidence(s) secondaire(s).

Afin d'être sûr de collecter toutes les taxes d'habitations dues, les services des impôts demandent à tous les propriétaires d'enregistrer tous leurs biens immobiliers avec leurs occupants sur : [cfspart.impots.gouv.fr/enp/ensu/gmbi.do](https://cfspart.impots.gouv.fr/enp/ensu/gmbi.do)

## École :

Comme chaque année, l'Académie nous demande nos prévisions d'élèves pour les années prochaines.

Nous remercions les parents de bien vouloir se faire connaître à la mairie pour nous indiquer leurs enfants qui seraient scolarisés dans les prochaines années en école primaire.

Nous souhaitons inviter ceux-ci à une prochaine réunion pour faire découvrir tout ce que la commune a mis en place pour le bien-être des élèves scolarisés dans notre école publique.

## Tarif de l'eau :

La loi "Notre" demande que la gestion de l'eau soit assurée par la Communauté de Communes à partir de 2026. Jusqu'à présent, nous équilibrons ce budget par un reversement annuel du budget principal au budget de l'eau et de l'assainissement. Il faudrait que notre budget de l'eau ne nécessite plus cette compensation avant 2026, sinon nous aurions ensuite à la verser chaque année à la Communauté de Communes, sans limite de durée.

Afin d'aller vers cet objectif dans les 3 années qui restent, le montant de la facture «standard» (correspondant à une consommation de 120 m<sup>3</sup> en un an) doit augmenter chaque année d'environ 20 €.

À partir du 1<sup>er</sup> juin 2023, et jusqu'au 31 mai 2024, les nouveaux tarifs seront les suivants :

Pour l'eau :

- Partie fixe abonnement 70€
- 1,22€/m<sup>3</sup> pour les particuliers
- 1,48€/m<sup>3</sup> pour les entreprises
- 0,64 €/m<sup>3</sup> pour les agriculteurs

Pour l'assainissement :

- Partie fixe abonnement 83€
- 1,55€/m<sup>3</sup>

## Projets à venir :

### Chaudière à fuel :

Nous envisageons de remplacer la chaudière à fuel de la Mairie par une à granulés de bois :



### Panneaux photovoltaïques :

Nous souhaitons contribuer par nos actions à la transition énergétique, pour cela nous envisageons d'installer des panneaux solaires sur la Maison pour Tous et la Bibliothèque. La production serait utilisée en auto-consommation et le surplus serait revendu :



## Capitale Champêtre Culturelle :

Le Trièves est engagé dans un grand projet de capitale culturelle. Chaque village est incité à choisir un thème original et durable pour s'y intégrer :

La nourriture à Mens

Les ponts au Percy

Les forêts à Tréminis

Les vignes à Avignonet

Et nous, avons-nous une idée ?

Une réunion aura lieu avec Emmanuel Vinchon, qui est à l'initiative du projet (soutenu et désormais géré par la Communauté de Communes du Trièves).

Nous demandons aux habitants intéressés de contacter la mairie avant le 28 février, afin qu'ils soient invités à venir avec lui préciser dans quoi notre village pourrait s'impliquer.

L'idée actuelle pourrait être la gestion de l'eau : hydro-électricité, eau potable, eau agricole, zones humides naturelles sensibles, récupération d'eau pluviale, stations d'épuration, etc.

## Producteurs et artisans de la commune :

N.B. : la municipalité aide à l'installation des services, mais n'a aucune responsabilité dans le fonctionnement de ceux-ci. Pour toute activité ayant été oubliée, contactez la mairie et nous l'ajouterons au prochain bulletin.

<b>Les bistrotteuses</b>	<i>food truck</i>	07 68 05 65 72	<a href="mailto:bistrotteuses@gmail.com">bistrotteuses@gmail.com</a>
<b>Alexandre Girard</b>	<i>viande bovine et porcine</i>	06 07 60 74 70	
<b>Rémy Pacquet</b>	<i>charpentier</i>	06 79 49 95 36	<a href="http://remy-pacquet.business.site">remy-pacquet.business.site</a>
<b>Dominique Garcin-Gerin</b>	<i>naturopathe</i>	04 76 34 92 15	
<b>Chloé Audiffren</b>	<i>ostéopathe</i>	06 77 29 75 33	<a href="http://www.doctolib.fr/osteopathe/valbonnais/chloe-audiffren">www.doctolib.fr/osteopathe/valbonnais/chloe-audiffren</a>
<b>Céline Hanrot</b>	<i>orthophoniste</i>	06 19 76 37 18	
<b>Sylvie Karpy</b>	<i>assistante maternelle</i>	04 76 34 99 62	
<b>Blandine</b>	<i>camion-pizza</i>	07 71 76 38 07	<a href="http://www.facebook.com/pizzablandine">www.facebook.com/pizzablandine</a>
<b>Vival</b>	<i>épiciier ambulant</i>	04 76 34 74 03	
<b>Benjamin Corbier</b>	<i>légumes</i>	04 76 34 27 63	
<b>Earl des Sables</b>	<i>viande de limousines</i>	07 63 08 52 62	
<b>Gaec de la Salamandre</b>	<i>paysan boulanger</i>		<a href="mailto:gaecdelasalandre@gmail.com">gaecdelasalandre@gmail.com</a>
<b>Philippe Roissard</b>	<i>charpentier</i>	06 32 94 81 33	<a href="mailto:philippe.roissard38@orange.fr">philippe.roissard38@orange.fr</a>
<b>Eymard Plomberie</b>	<i>plombier/chauffagiste</i>	06 74 96 57 11	
<b>Caresse de bois</b>	<i>objets de décoration</i>		<a href="http://www.facebook.com/cdb38">www.facebook.com/cdb38</a>
<b>JP Dordain</b>	<i>photographe</i>		<a href="http://www.trievesphoto.com/-/galleries">www.trievesphoto.com/-/galleries</a>

Mairie de Saint Jean d'Hérans

Site : [www.saintjeandherans.fr](http://www.saintjeandherans.fr) ATTENTION NOUVEAU COURRIEL : [st.jean.dherans@orange.fr](mailto:st.jean.dherans@orange.fr)

Ouverture (mairie et agence postale) : lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 8 h 45 à 12 h

1 place de la mairie, Le Village – 38710 Saint Jean d'Hérans. Tél : 04 76 34 98 35 - Fax : 04 76 34 90 09

Bulletin élaboré par la Commission Information de la commune de Saint Jean d'Hérans

I.P.N.S. Crédits photos : p.1, 2 à C. Guérin, p.3, 4, 5, 6 à J.M. Garat.